



## A VOS AGENDAS !

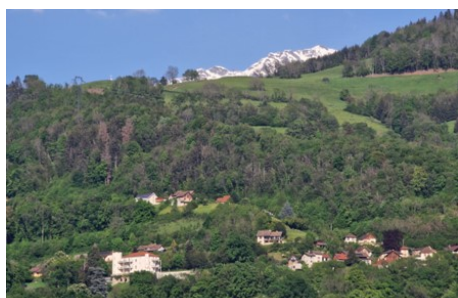
### 2<sup>ÈME</sup> ET 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE

- ◆ **1<sup>er</sup> juin** : Marché - Place du Boÿs
- ◆ **4 juin à 19h** : Salle des fêtes - Projection du film sur le pastoralisme « Rasco et nous »
- ◆ **10 juin à 22h** : Cinétoiles - ICARE - Place du Boÿs **annulé si d'intempéries**



- ◆ **16 juin à partir de 16h30** : Fête de l'école - Place du Boÿs - APE
- ◆ **18 juin à 18h30** : Concert de la chorale - Eglise de la Combe
- ◆ **24 juin à partir de 18h30** : Banquet sous les étoiles - La Croix de Revollat - Comité des Fêtes
- ◆ **4 juillet à partir de 16h30** : L'école fait son cirque - APE
- ◆ **6 juillet** : Marché
- ◆ **8 juillet** : Nettoyage du site du Lac du Crozet
- ◆ **27 juillet** : Repas au Farinaud - La Grande Lance
- ◆ **16 et 17 septembre** - Journées du patrimoine

## Edito : le mot du Maire



Comment écrire cet édit sans évoquer ce terrible accident sur la D165, dû à la chute d'un arbre, qui est venu frapper une famille de la Combe et qui est dans tous les esprits. De tous nos vœux, nous souhaitons à Sylvie, la maman, de retrouver son foyer au plus vite, que son mari, ses deux enfants et sa famille trouvent la force pour traverser ce long et douloureux épisode.

Nous pouvons évoquer la fatalité, mais pas que ! voir l'article dans ce bulletin qui rappelle les règles d'entretien des bois au bord des routes.

Depuis le début de cette année, la commune fait partie d'un groupe de travail animé par la CCLG\*, le Département et la Chambre d'Agriculture. Quatre communes du balcon de Belledonne : St-Martin d'Uriage, Revel, St-Jean-le-Vieux et La Combe-de-Lancey se sont déjà réunies afin de constituer un périmètre de protection de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains appelé PAEN. Au sein de la CCLG une vingtaine de communes sont engagées dans cette démarche.

Cette proposition qui nous est faite va dans le sens de la nouvelle **loi climat et résilience** qui touche au domaine de l'aménagement du territoire par l'introduction d'un enjeu, le **ZAN (Zéro Artificialisation Nette)**.

Les élus ont souhaité se saisir de cette opportunité de PAEN permettant de bénéficier de subventions afin de : favoriser l'exploitation de terrains agricoles, limiter leur évolution en friches, préserver les bâtiments d'exploitation existants, ouvrir des points de vue remarquables, tout en diminuant la pression foncière.

Avant validation par le Département, des réunions publiques seront organisées afin de présenter l'avant-projet réalisé jusqu'à ce jour.

Des démarches sont en cours avec le Département et l'Etat pour que notre commune et celles de Ste Agnès et St Mury soient mieux couvertes par les réseaux de téléphonie mobile. Une antenne départementale devrait être installée dans une zone éloignée des habitations.



En attendant, la nature fait son retour et le beau temps nous a permis de nous retrouver encore nombreux sur la place du Boÿs pour le 5<sup>ème</sup> marché mensuel. Ce mois-ci, il s'est étoffé par la vente de pains et de brioches cuits au feu de bois sur la commune (merci aux propriétaires du four) et grâce à la participation de notre boulanger Angelo. Merci encore à toute l'équipe.

**Je vous souhaite à toutes et à tous de belles journées estivales.**

*Le Maire de la Combe de Lancey,  
Régine Villarino*

\* Communauté de Communes Le Grésivaudan : CCLG



◆ **PANNEAU POCKET**

Pour être informés en temps réel sur l'actualité et les alertes de la commune. Cette solution qui est gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre la mairie, les associations et ses citoyens.



# Le Conseil Municipal en action(S)

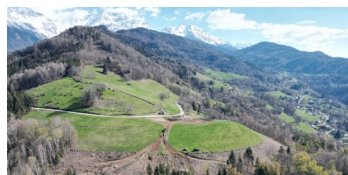
Evolution des recettes et dépenses, prévisions des investissements pour 2023 : retrouvez le budget détaillé de la commune en annexe.



## Cimetière

Cette année vont débiter les travaux de réaménagement des allées avec le déplacement de la croix centrale afin de permettre une meilleure circulation et améliorer la gestion des eaux pluviales. Une bande gravillonnée viendra délimiter les tombes de part et d'autre de cette allée centrale. Les propriétaires de concessions souhaitant profiter de ces aménagements publics pour réaliser des travaux à titre privé, sont invités à s'adresser à la mairie afin de faciliter la coordination des entreprises.

## Site de la Croix de Revollat



Les travaux de désenfrichement touchent à leur fin. Nous avons apprécié l'initiative des propriétaires riverains qui, profitant de l'opportunité de la présence d'un bûcheron débardeur, ont largement contribué à l'ouverture du panorama.

Le dessouchage de la parcelle, désormais communale, se fera cet automne et permettra de la ramener à sa fonction d'origine, une prairie délimitée par une haie bocagère. L'aménagement du site est à l'étude, en collaboration avec la CCLG\*.

## Bien vivre ensemble...

### Entretien des arbres au bord des routes

Faisant suite à notre article du Furgarat n°16 de Janvier 2021, et avec l'objectif que notre commune ne connaisse pas à nouveau un drame comme celui du 22 mars dernier, nous rappelons et complétons les règles d'entretien des arbres en bordure de route.

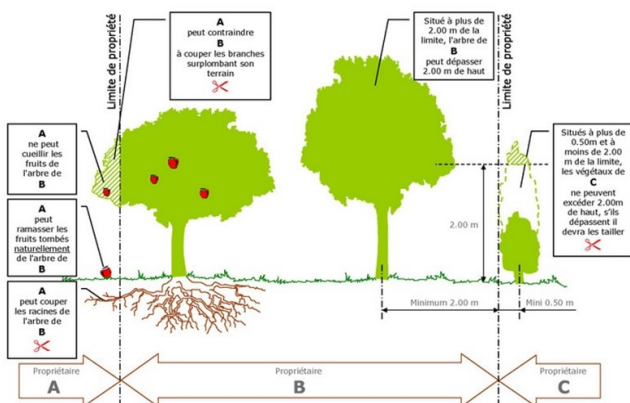
"Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies publiques qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres. Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies doivent être coupés à l'aplomb de ces voies, à la diligence des propriétaires."

Les dégâts matériels et corporels dus à la chute d'un arbre liée à un défaut d'entretien sont de la responsabilité du propriétaire de l'arbre et, sauf exception, ne sont pas pris en charge par les assurances.

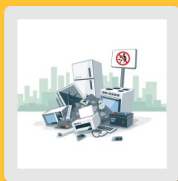
### Conseils d'entretien :

- faites inspecter vos arbres par un professionnel et faites abattre ceux qui sont dangereux.
- entretenez régulièrement vos arbres par l'enlèvement des branches mortes et un élagage annuel.

(remarque : ces conseils sont également valables pour les arbres en bordure de propriété ou proches de votre habitation)



## ET AUSSI...



◆ **ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS :**

Toujours d'actualité, vous pouvez profiter de ce service en vous rendant sur les communes voisines :

À St-Mury : les 20 mai, 17 juin, 29 juillet, 26 août, 16 septembre et 14 octobre

À St-Jean-Le-Vieux : les 31 mai, 24 juin, 19 juillet, 23 septembre, 28 octobre et 18 novembre.

## Les dernières délibérations du Conseil Municipal

### Conseil Municipal du 24 Janvier 2023

- ◆ Révision des loyers des logements communaux
- ◆ Travaux d'isolation de l'école maternelle été 2023 : demande de subvention DETR 2023

### Conseil Municipal du 21 Février 2023

- ◆ Vote du compte de gestion 2022 du budget principal
- ◆ Vote du compte administratif 2022 du budget principal
- ◆ Affectation des résultats 2022 sur le budget primitif 2023
- ◆ Ouverture des crédits d'investissement 2023
- ◆ Mandat en régie donné à SPL Inovaction pour la gestion des logements communaux de la copropriété du château

### Conseil Municipal du 28 Mars 2023

- ◆ Affectation des résultats 2022 sur le budget primitif 2023
- ◆ Vote du taux des taxes communales applicables en 2023
- ◆ Vote du budget primitif 2023
- ◆ Vote des subventions 2023
- ◆ Augmentation des tarifs de location de la salle des fêtes communale pour 2024
- ◆ Augmentation des tarifs de cantine et de garderie pour la rentrée de septembre 2023
- ◆ Demande de subvention Fonds Vert – DSIL pour les travaux de Réaménagement Annexe Mairie et Gymnase
- ◆ Révision des tarifs pour la DSP Pré du Mollard

### Conseil Municipal du 02 Mai 2023

- ◆ Demande de subvention pour travaux forestiers
- ◆ Tarif du Box du Château



Les comptes rendus des Conseils Municipaux sont consultables sur le site internet et disponibles en mairie.

# Vie sociale et associative

## BANQUET SOUS LES ETOILES

En espérant une météo clémente, le Comité des Fêtes vous propose de renouer avec les traditionnels feux de la Saint-Jean, samedi 24 juin à la Croix de Revollat.

Les festivités commenceront vers 18h30 dans une ambiance musicale, suivie d'un banquet convivial : grillades, frites et buvette (payant) pour ceux qui le souhaitent.



La soirée se prolongera sous les étoiles autour d'un feu de joie et toujours en musique, sous l'œil bienveillant des sapeurs-pompier de la caserne de St-Mury.

**Manifestation tout public gratuite.**

**Animation musicale « au chapeau ».**

Plus d'informations bientôt dans vos boîtes aux lettres.

*Vous souhaitez donner un coup de main dans l'organisation de la manifestation ?*

Contact : [comitefeteslacombe@gmail.com](mailto:comitefeteslacombe@gmail.com)

Tél: 06 32 63 52 55

## FÊTES DE FIN D'ANNEE



Pour finir l'année de manière festive, l'APE du village vous invite à deux événements qui auront lieu sur la Place du Boÿs.

**VENDREDI 16 JUIN 2023**

### JEUX EN FOLIE

Au programme :

16h30 : goûter + buvette

Dès 17h : jeux de kermesse

19h : barbecue

Inscriptions et renseignements par mail auprès de l'APE :

[apelacombedelancey@gmail.com](mailto:apelacombedelancey@gmail.com)

Ouvert à tous !

**MARDI 4 JUILLET 2023**

Spectacle sur le thème du cirque



Au programme :

16h30 : goûter, buvette

Vers 18h : spectacle

19h : repas partagé (chacun apporte quelque chose)

## LA TAVERNE DES MOUILLES

Voilà un an que Khadidja et Pierre, des combois, ont repris le restaurant du Col des Mouilles.

Ils vous accueillent avec sourire et bienveillance toute l'année, dans un esprit convivial et chaleureux pour partager une cuisine familiale avec des plats traditionnels de chez nous et d'ailleurs.

Ils proposent également des apéritifs dînatoires salés et sucrés sur place ou à emporter. Le restaurant peut être privatisé pour vos événements (fêtes de famille, anniversaires, repas de fin d'année d'entreprise...)

Le 27 mai 2023, pour célébrer cet anniversaire, un repas et une soirée musicale animée par le groupe « Pinky Brown » aura lieu à la Taverne des Mouilles.

Une bonne adresse à découvrir ou redécouvrir !

Jours d'ouverture : L'hiver uniquement du vendredi au dimanche et l'été du mercredi au dimanche soir.

Réservation : 04.76.45.25.76



## Pré du Mollard - Réouverture !

*En même temps que les crocus, le Pré du Mollard est sorti de sa période hivernale. Le refuge a rouvert ses portes le samedi 29 avril pour débiter sa saison estivale.*

Pour profiter plus longtemps de nos belles montagnes, notre période d'ouverture s'est allongée. Nous sommes ouverts tous les week-ends jusqu'au 11 juin, tous les jours du 16 juin au 17 septembre, puis les deux derniers week-ends de septembre pour une fermeture le 1er octobre.

Cette année, nous avons aussi étoffé notre carte. Nous avons passé une bonne partie de notre hiver à sillonner la région et à aller à la rencontre de producteurs et artisans pour dénicher les bons produits, les démarches qui ont du sens, pour soutenir de belles initiatives et de belles personnes.

Cidre des Bauges, nouvelles brasseries et distilleries, terrines de gibier, charcuterie de porc de plein air, glaces & sorbets... On ne vous en dit pas plus pour vous laisser un peu de surprise.

En bons amateurs de vin que nous sommes, nous avons fait le pari de proposer une sélection de nos bouteilles préférées. C'est donc en allant à la rencontre de viticulteurs du terroir alsacien, isérois et savoyard que nous avons goûté et choisi ces belles cuvées, et nous sommes fiers de pouvoir vous les faire découvrir.

Pétillant, blanc, rouge ou rosé, il y en aura pour tous les palais...

Comme promis, un programme d'animation a été mis en place et continuera d'évoluer au fil de la saison. A partir du 11 juin et jusqu'à notre fermeture, l'été sera jalonné de concerts, soirées astronomie, ateliers yoga, projections de films documentaires, soirées jeux de société...

Vous pouvez retrouver le détail des événements sur notre site internet. [www.predumollard.fr](http://www.predumollard.fr)

### Nos tarifs ont également évolué et sont les suivants :

-demi-pension : 41€ (enfant -10ans : 28€)	-nuitée : 15€
-pension complète : 53€ (enfant -10ans : 39€)	-tente : 5€ (1 à 2 personnes)
-repas du soir : 19€ (enfant -10ans : 11€)	-douche : 2€
-petit déjeuner : 8€ (enfant -10ans : 5€)	
-pique-nique : 12€ (enfant -10ans : 8€)	

Nous disposons toujours de nos 15 couchages et d'un espace tente à côté du gîte. Il est aussi possible de venir profiter d'un repas en montagne le soir sur réservation, et de redescendre à la frontale, ou de nous rendre visite en journée en famille ou entre amis. Quoi qu'il en soit, nous avons hâte de vous retrouver là-haut !

A bientôt,  
Carole et Fabien

06.98.52.33.24 [predumollard@gmail.com](mailto:predumollard@gmail.com)



**JOB D'ÉTÉ**

La commune recrute des jeunes à partir de 16 ans pour venir en renfort de nos équipes pour le déménagement et le réaménagement des classes de maternelle et pour le ménage post-travaux.

Périodes d'intervention :

⇒ Du 3 au 13 juillet

⇒ Du 21 au 25 août 2023.

Si vous êtes motivé et dynamique, vous pouvez envoyer votre candidature par mail :

[mairie@lacombedelancey.fr](mailto:mairie@lacombedelancey.fr)

Renseignements : 04.76.71.40.96

# La vie du village : rétrospective...

## Nouveauté - Soirée œnologie de l'APE

Samedi 17 mars a eu lieu la première soirée dégustation de vin organisée par l'APE.

Animée par deux papas, Yoann et Bastien, six vins ont été présentés. Ces vins ont pu être dégustés, accompagnés de planche apéro



composées de charcuterie et de fromages.

Le temps d'une soirée, les convives ont eu l'occasion de partager un moment de convivialité. Les vins dégustés ont pu être achetés directement sur place.

Après le succès de cette soirée, une nouvelle est en cours de réflexion.

Nous serons ravis de vous y trouver...ou retrouver !

## Soirée argentine à la Combe

La salle des fêtes Dupanloup a vibré au rythme du tango argentin le 1<sup>er</sup> avril dernier ! Organisée par la CLAC et sous la conduite de Chloé et Pierre-Thomas, cette soirée a permis aux participants de découvrir l'histoire et les principes du tango argentin, puis de déguster un repas argentin avant de s'initier à la danse.

un dépaysement assuré... qui a convaincu les danseurs amateurs qu'ils leur manquent encore de longues heures de pratique avant de participer à une "milonga" !

## La Combe de Lancey participe au concours « Mon beau village »

La sélection de notre commune a été faite par un groupe de journalistes du Dauphiné Libéré. Contactés par ce journal, nous avons répondu favorablement à leur sollicitation et un reportage écrit et vidéo a été réalisé très rapidement. La mise en compétition avec des communes telles que Crémieu ou Choranche ne va certes pas favoriser notre classement mais nous avons joué le jeu !



## Focus sur un site remarquable de notre patrimoine naturel : le Lac du Crozet

*Le saviez-vous ? Le Lac du Crozet, situé à 1974 m d'altitude dans un creux ("Croz = Creux") entre la Grande Lance de Domène et le Grand Colon, fait partie du territoire de notre commune. Ce lac est connu de tous les grenoblois car c'est une randonnée familiale facilement accessible par Freydières*

L'éboulement survenu sous la Dent du Loup il y a tout juste 1 an nous rappelle que la nature fait sa loi ! Il avait été nécessaire d'interdire le passage dans la zone, privant l'accès au Col et au Refuge de la Pra. La montagne n'ayant pas donné de nouveaux signes d'éboulements, cet arrêté d'interdiction est levé mais le site sera repéré par un affichage

indiquant le risque de la zone.

Le Lac du Crozet est à la fois le berceau industriel de la Houille Blanche (très bien expliqué au Musée Bergès à Lancey) et un site paysager extraordinaire, avec des points de vue sur la vallée et sur les sommets alpins environnants. C'est également un site riche d'une grande biodiversité qui fait partie du Site Natura 2000 « Cembraie, lacs, pelouses et tourbières de Belledonne, de Chamrousse au Grand Colon. » Cette richesse est un atout qui nécessite de permettre la cohabitation entre tous les "occupants" de ce lieu, des humains à la faune et flore, en passant par les troupeaux d'alpage, ce qui implique un triple enjeu :

- **enjeu du pastoralisme**, les bords de la Combe Mercier au fond du lac sont une zone de pâturage. Les bergers protègent leurs troupeaux avec des chiens patous qu'il faut apprendre à côtoyer lors de nos randonnées. Un

documentaire "Rasco et Moi" sera projeté le dimanche 4 juin à 19h à la salle des fêtes, suivi d'une discussion avec les participants. Venez nombreux !

- **enjeu touristique**, par ses nombreux chemins de randonnée et l'accès aux refuges de Belledonne (La Pra, Jean Collet et Pré du Molard). Les dégradations survenues par des randonneurs peu respectueux (déchets abandonnés sur place, restes de feux), nous amènent à plus de vigilance et à mettre des informations sur le site. A cet effet, une journée de sensibilisation, de nettoyage et de pique-nique partagé est organisée le samedi 8 juillet.

- **enjeu de biodiversité**, car l'écosystème est fragilisé par le réchauffement climatique et la fréquentation humaine. Les actions de Natura 2000 comprennent des études sur le terrain et des actions de protection, par exemple pour les zones d'hivernage du tétras-lyre et pour le maintien des zones humides. Nous pouvons tous agir pour respecter ce milieu naturel par des gestes simples : marcher sur les sentiers, ramener tous les déchets (même organiques), ne pas se baigner dans le lac, ne pas cueillir les fleurs, ne pas faire de feu (prendre un réchaud à gaz !)

*Calme et zénitude sont les maîtres mots pour cohabiter en harmonie*



*Vous souhaitez donner la parole à un Combinois, faire connaître une activité*

## Bulletin Municipal de La Combe de Lancey

56 Place du Boÿs  
38190 La Combe de Lancey

Tél: 04 76 71 40 96

Astreinte : 06 30 91 16 42

(en cas d'extrême urgence)

[mairie@lacombedelancey.fr](mailto:mairie@lacombedelancey.fr)

[www.mairiedelacombedelancey.fr](http://www.mairiedelacombedelancey.fr)

(Imprimé par nos soins)